

## **PROCES VERBAL**

### **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DELIBERATION N° 2014-04-17-01**

Séance du : 17 avril 2014  
Convocation : 7 avril 2014

L'an deux mil quatorze et le dix-sept du mois d'avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LAVAL, Maire.

Présents : Mmes/M. LAVAL, BARD, BRAYSSE, DEL SOCORRO, DUPLAN, FARGIER, GARNIER, HAMLAOUI, LABROSSE, MICHALET, OBERLIN-DUMAS, PONS, ROCHE et SANTACROCE

Absents : CHANTRE.

Procuration :

Un scrutin a eu lieu, M. Sébastien Bard a été nommé secrétaire de séance.

Absents : CHANTRE.

### **1 - Mise en place des commissions municipales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création des 3 commissions :

<b>Commission Culture, Sport et Animation</b>	<b>Commission Environnement</b>	<b>Commission Sécurité</b>
Sébastien BARD	Janine OBERLIN-DUMAS	Cindy ROCHE
Fatiha HAMLAOUI	Patrice GARNIER	Jean Pierre LAVAL
Janine OBERLIN-DUMAS	Georges PONS	Patrice GARNIER
Eric MICHALET	Christophe LABROSSE	Elisabeth DEL SOCORRO
Lionel FARGIER	Christelle DUPLAN	Loetitia SANTACROCE

### **2 - Commission d'Appel d'Offres et Travaux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal créé cette commission.  
Sont élus à l'unanimité :

Titulaires :

- M. Jean-Pierre LAVAL
- M. Pierre BRAYSSE
- M. Patrice GARNIER
- M. Lionel FARGIER
- M. Janine OBERLIN-DUMAS

Suppléants :

- M. Eric MICHALET
- M. Christophe LABROSSE
- M. Yvette CHANTRE
- M. Loetitia SANTACROC

### **3 - Désignation des membres élus au CCAS**

Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- quatre membres élus du Conseil Municipal
  - M. Jean Pierre LAVAL
  - Mme Fatiha HAMLAOUI
  - Mme Yvette CHANTRE
  - Mme Christelle DUPLAN
  
- Ainsi que quatre membres non élus :
  - M VEYREINC
  - Mme FAVARD
  - M LAFFET
  - Mme SCHIANO DI COLA

#### 4 - Budget 2014 - Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal, décide que les montants alloués aux associations sont les suivants (montants en euros) :

Associations	Subventions 2014
<b>A.P.E.</b>	<b>2600</b>
<b>Tourrettes Détente</b>	<b>700</b>
<b>Club Primevères</b>	<b>250</b>
<b>A.C.C.A</b>	<b>200</b>
<b>U.S. BLOMARD Foot</b>	<b>700</b>
<b>Amicale Cycliste</b>	<b>350</b>
<b>Yacht Club</b>	<b>400</b>
<b>Anciens Combattants</b>	<b>300</b>
<b>Tourrettes Multi-Handicaps</b>	250
<b>Arts et Loisirs</b>	<b>300</b>
<b>T.C.T. Tennis</b>	<b>800</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	<b>2600</b>
<b>Wa Jutsu Club</b>	<b>400</b>
<b>Aguebadia</b>	<b>200</b>
<b>CER Philagora</b>	<b>0</b>
<b>Jet Energy Team</b>	<b>0</b>
<b>La Boule Tourrettoise</b>	<b>150</b>
<b>Drôme Evasion 4X4</b>	<b>0</b>
<b>Total des subventions</b>	<b>10 200</b>

#### 5 - Taux d'imposition 2014

(part communale des impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti)

Considérant les difficultés économiques et financières de nos concitoyens le conseil municipal décide de **ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes pour 2014** et de maintenir ceux appliqués en 2013.

## **6 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal propose au Directeur des Services Fiscaux une liste de 12 titulaires et 12 suppléants :

Titulaires : M. Pierre BRAYSSE ; Mme Yvette CHANTRE née MOURRIER, Mme Fatiha HAMLAOUI née SAOUFI, M. Christophe LABROSSE (propriétaire de bois), M. Jean-Pierre LAVAL, M. Eric MICHALET, Mme Christelle DUPLAN, M. Alain ROQUE, M. Maurice FOURNIER, M. Bernard CHAIX, Mme Isabelle ARN, M. Gilbert RUEL (habitant de La Coucourde).

Suppléants : Mme Loetitia Santacroce, Mme Elisabeth DEL SOCORRO, M. Patrice GARNIER (propriétaire de bois), Mme Cindy Roche, M. Janine Oberlin-Dumas, M. Georges PONS, Mme Jeanine ROUYEYROL née MARIN, M. Claude CHAMPEL, M. Michel RUEL, M. Jean MAROUX, M. Jean LIEGEOIS (habitant de Montélimar), M Lionel FARGIER.

## **7 - Désignation des délégués au Syndicat d'Irrigation Drômois**

Désigner à l'unanimité des membres présents et représentés comme délégués au sein du Comité Syndical du S.I.D les personnes suivantes :

- M. Jean Pierre LAVAL Elu à l'unanimité
- M. Pierre BRAYSSE Elu à l'unanimité

## **8 - Renouvellement du Comité Syndical : Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme**

Le Conseil Municipal a élu les deux représentants qui feront partie du collège électoral :

- M. Jean Pierre LAVAL domicilié.. - 26740 - Les Tourrettes ;
- M. Pierre BRAYSSE domicilié 6 rue du Rhône - 26740 - Les Tourrettes

## **9 - Désignation membres au Comité Syndical S.I.E.D.R.**

En vertu de l'arrêté préfectoral n°1276 du 2 avril 1997, il est nécessaire de nommer deux délégués siégeant au sein du Comité Syndical S.I.E.D.R.

En conséquence et à l'unanimité des membres présents, il est décidé que :

- M. Patrice GARNIER domicilié..... - 26740 - Les Tourrettes ;
- M. Jean Pierre LAVAL domicilié..... - 26740 - Les Tourrettes ;

Sont nommés délégués auprès du S.I.E.D.R

## **10 - Attribution d'une Indemnité de conseil au Receveur Municipal**

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et le décret 82/979 du 19 novembre 1982,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et

Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante, et en particulier l'article 3 stipulant qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide :**

- L'attribution à Monsieur Pascal GAILLARD, de l'indemnité de conseil citée ci-dessus, à taux plein.

**11 - Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués**

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 22,55 %
- Adjoint : 12,88 %
- Conseillers : 6,44 %

Indemnités de fonction		Taux maxi. (*)	Indemnité brute		Cf. Délibération du 17 avril 2014			
			annuel	mensuel		Taux	annuel	mensuel
des Maires	Maire	43%	19 615,58	1 634,63	Maire	22,55%	10 286,86	857,24
des adjoints Art. L 2123-24 du CGCT	1er Adjoint	16,50%	7 526,91	627,24	1er Adjoint	12,88%	5 875,60	489,63
	2ème Adjoint	16,50%	7 526,91	627,24	2ème Adjoint	12,88%	5 875,60	489,63
	3ème Adjoint	16,50%	7 526,91	627,24	3ème adjoint	12,88%	5 875,60	489,63
	4ème Adjoint	16,50%	7 526,91	627,24	4ème adjoint	12,88%	5 875,60	489,63
(*) en % de l'Indice Brut 1015					Conseiller	6,44%	2 939,30	244,94
indice 1015 annuel au 01/07/2010 : 45617,63 €			45617,63		Conseiller	6,44%	2 939,30	244,94
indice 1015 mensuel au 01/07/2010 : 3 801,47€					Conseiller	6,44%	2 939,30	244,94
<b>TOTAL</b>			<b>49 723,22</b>	<b>4 143,59</b>			<b>42 607,14</b>	<b>3 550,60</b>

**12 – Questions diverses :**

- Le Maire informe que **le 8 mai 2014** aura lieu au monument aux morts des TOURETTES la Commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.
- Le Maire rappelle que les élections européennes ont lieu **le 25 Mai 2014** et que le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.
- La date du prochain conseil municipal est fixé **au jeudi 24 avril à 20h30** ou sera principalement voté le budget 2014 et désigné les élus aux commissions du Conseil Communautaire de l'Agglomération Montélimar-Sésame.

Le Maire,

Jean-Pierre LAVAL

Le secrétaire

S.BARD